



ORGANISATION PANAMÉRICAINNE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE **64^e SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

Washington, D.C., ÉUA, du 17 au 21 septembre 2012

CSP28.R13 (Fr.)
ORIGINAL : ANGLAIS

RÉSOLUTION

CSP28.R13

STRATÉGIE POUR LA PRÉVENTION ET LE CONTRÔLE DES MALADIES NON TRANSMISSIBLES

LA 28^e CONFÉRENCE SANITAIRE PANAMÉRICAINNE,

Ayant examiné la *Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles* (Document CSP28/9, Rév. 1) ;

Rappelant la résolution du Conseil directeur de l'OPS (CD47.R9, 2006) sur la *Stratégie régionale et le Plan d'action pour une approche intégrée de la prévention des maladies chroniques et la lutte contre celles-ci, y compris l'alimentation, l'activité physique et la santé*, qui prie instamment les États Membres à prioriser et mettre en place des politiques et des programmes sur les maladies non transmissibles (MNT) ;

Rappelant la Déclaration ministérielle pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles résultant de la Consultation régionale de haut niveau des Amériques sur les maladies non transmissibles et l'obésité, qui s'est tenue à Mexico en 2011, qui a confirmé un engagement à renforcer et/ou à réorienter les politiques et les programmes sur les maladies non transmissibles ;

Prenant note avec satisfaction de la Déclaration des chefs d'État et de gouvernement de la communauté des Caraïbes, intitulée *S'unir pour enrayer l'épidémie des maladies non transmissibles chroniques* ;

Réaffirmant la Déclaration politique de la Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

Notant avec une profonde préoccupation que les maladies non transmissibles représentent plus de 75 % de tous les décès dans les Amériques, que plus d'un tiers de ces décès (37 %) sont prématurés chez des personnes de moins de 70 ans et que les MNT comptent parmi les principales causes de morbidité et d'invalidité ;

Alarmés par l'impact développemental et socio-économique des maladies non transmissibles ainsi que par leur impact sur les systèmes de santé, par les inégalités dans le fardeau des maladies non transmissibles et par l'augmentation du taux de ces maladies, qui sont en grande partie attribuables aux déterminants sociaux de la santé qui incluent des changements démographiques, environnementaux, de style de vie, ainsi que des facteurs liés à la race/ethnicité, le genre, la culture et l'économie ;

Reconnaissant que les principales maladies non transmissibles – maladies cardiovasculaires, cancer, diabète et maladies respiratoires chroniques – partagent quatre facteurs de risque communs – à savoir le tabagisme, l'usage nocif de l'alcool, une mauvaise alimentation et un manque d'activité physique, et que traiter des maladies non transmissibles peut conduire à des synergies pour ce qui est de traiter des pathologies connexes qui comprennent les troubles mentaux, les maladies rénales, bucco-dentaires et oculaires ;

Notant avec inquiétude l'augmentation de l'obésité dans la Région, en particulier chez les enfants et les jeunes, et consciente qu'une action urgente est nécessaire pour freiner cette tendance ;

Consciente que des interventions rentables sont disponibles à divers niveaux de ressources pour prévenir et contrôler les maladies non transmissibles tout au long de la vie, que des actions coordonnées dans tous les secteurs de la société sont nécessaires et qu'il est temps pour les gouvernements, la société civile, les milieux universitaires, les organisations internationales et le secteur privé de mettre en place des partenariats en vue de prévenir et de maîtriser de nouvelles augmentations des maladies non transmissibles et de leurs facteurs de risque ;

Reconnaissant qu'au niveau mondial, un Plan d'action sur les maladies non transmissibles et un Cadre mondial de suivi sont en cours d'élaboration sur une base consultative et seront discutés lors de l'Assemblée mondiale de la Santé 2013, et que cette Stratégie régionale sur les MNT est conforme au processus mondial, tout en

reflétant les spécificités régionales et les progrès réalisés dans les plans et les politiques sur les MNT au niveau national dans les Amériques,

DÉCIDE :

1. D'approuver la *Stratégie pour la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles*.
2. De prier instamment les États Membres :
 - a) d'accorder une haute priorité à la prévention et le contrôle des maladies non transmissibles et de les inclure comme composante à part entière des politiques de protection sociale ainsi que des plans nationaux pour le développement et la santé ;
 - b) de mettre en place ou de renforcer des mécanismes multisectoriels afin de promouvoir le dialogue et les partenariats entre les secteurs gouvernementaux et non gouvernementaux pertinents sur les maladies non transmissibles, leurs facteurs de risque et leurs déterminants ;
 - c) de renforcer ou de mettre en place des systèmes de vigilance pour le suivi et l'évaluation des politiques et programmes sur les MNT afin de déterminer leur efficacité et leur impact sur la santé et le développement, et d'orienter l'allocation des ressources ;
 - d) de mettre en place ou de renforcer des interventions visant à réduire la prévalence des facteurs de risque et augmenter la prévalence des facteurs de protection ;
 - e) réorienter et renforcer les systèmes de santé afin d'améliorer la couverture, l'accès aux soins et leur qualité, fournis aux personnes ayant des maladies non transmissibles ou leurs facteurs de risque, fondés sur les soins de santé primaire ;
 - f) de participer activement au processus de préparation du Plan d'action régional pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, qui sera présenté au Conseil directeur de l'OPS en 2013.
3. De demander à la Directrice :
 - a) de mettre en œuvre la Stratégie sur les maladies non transmissibles dans tous les secteurs programmatiques pertinents de l'Organisation et en coordination avec les autres agences des Nations Unies, le système interaméricain, les organisations internationales et les entités infrarégionales ;

- b) d'élaborer plus avant un Plan d'action régional pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles, aligné sur les priorités des États Membres et le Plan d'action et le Cadre mondial de suivi des MNT de l'OMS, conformément au calendrier et au processus présentés à l'annexe A – et de présenter le Plan d'action sur les maladies non transmissibles au Conseil directeur de 2013 de l'OPS ;
- c) de fournir une coopération technique aux États Membres pour l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, plans et programmes sur les MNT, en fonction de leur situation et de leurs besoins ;
- d) d'apporter un soutien aux États Membres pour favoriser une réponse de l'ensemble de la société par le biais de partenariats multisectoriels et des commissions nationales sur les maladies non transmissibles ;
- e) de soutenir les États Membres dans leurs efforts en vue de renforcer les capacités et les compétences de leurs services de santé et du personnel de la santé, en mettant l'accent sur les soins de santé primaires pour la prévention et la lutte contre les maladies non transmissibles ;
- f) de promouvoir la collaboration régionale et l'échange de connaissances sur les bonnes pratiques et les interventions réussies pour les politiques, plans et programmes multisectoriels sur les MNT, au moyen du réseau CARMEN sur la prévention intégrée des maladies non transmissibles dans les Amériques, du Forum panaméricain d'action sur les maladies non transmissibles et des forums et réseaux connexes.

(Septième réunion, le 20 septembre 2012)